

**COMMUNE D'EMAGNY
ARRÊTÉ MUNICIPAL DE
CIRCULATION**

LE MAIRE D'ÉMAGNY

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-28, R 422-4 (si Ouvrage d'art concerné) ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Considérant que durant les travaux rue de Chevigney, Grande Rue, Place de la Mairie et rue de Moncley, il convient de réglementer la circulation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera réglementée à compter du lundi 11 septembre 2023 à partir de 8 h, rue de Chevigney, Grande Rue, Place de la Mairie et rue de Moncley ;

ARTICLE 2 : L'entreprise est chargée d'installer la signalisation adéquate ;

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune d'ÉMAGNY.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de BESANÇON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de la commune d'EMAGNY,
Monsieur le Capitaine Commandant de la Communauté de Brigades d'ECOLE-VALENTIN,
Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours du Département du Doubs,
Madame la Présidente du Conseil Départemental (STA)
Madame la présidente de la Région Franche-Comté, service transports
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A ÉMAGNY le 5 septembre 2023

Antoine COTTIN

Adjoint au Maire d'Emagny

